



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : Ronde du Bassin

Organisateur : Club Nautique d'Arès

Le : 3 août 2011

1. REGLES

La régata sera régie par :

Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,

Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe Prescriptions si nécessaire,

Les règlements fédéraux,

La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe HN.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant, au plus tard, la veille de la régata.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

Le jour de la compétition. Les bateaux extérieurs au CNA ont la possibilité de confirmer leurs inscriptions en pointant au bateau comité.

Jours de course :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classe(s)
3 août	11H00	HN

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées sur le panneau officiel du Club Nautique d'Arès.

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : côtiers.

7. SYSTEME DE PENALITE

Pour les classes suivantes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

8. CLASSEMENT

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

9. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués à l'issue de la régates.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Le CNA Téléphone : 05 56 60 05 37 Site Internet : <http://cnares.fr/>

